Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260605-2026_66_D-DE

SAINT-AVÉ
SANT-TEVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 28 mai à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie Salle Jean LANGLO. Madame Anne GALLO-KERLEAU, Maire, ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, Mme Morgane LE ROUX, M. Sébastien LE BRUN, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN, M. Yannick SCANFF, M. Ronan DANIEL, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, Mme Mirelle SEILLER, M. Eliott MAILLARD, Mme Agnès LE CORRE, M. Erwan CALLOCH, Mme Fanny SAFFRAY-MEDIGUE, M. Julien FORTIN, Mme Laure Anne BURBAN, M. Laurent LE MAUX, Mme Hélène DESPREZ, Mme Colette BULEON-GUILLE, Mme Patricia BOUCHOUX, M. Tugdual GOALLO, M. Philippe CLERC, M. Ronan LE SANT

Absents excusés :

- M. Yannick CADIOU a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- M. Christophe BELLON a donné pouvoir à Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY
- M. Thierry EVENO a donné pouvoir à M. Sébastien LE BRUN
- M. André BELLEGUIC a donné pouvoir à M. Hervé BROCHERIEU
- Mme Justine DESSEAUX a donné pouvoir à Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN
- Mme Alice BOURET a donné pouvoir à Mme Stéphanie LE TALLEC
- Mme Louisa HEDDADJ a donné pouvoir à Mme Morgane LE ROUX
- M. Tristan LE FLOC'H a donné pouvoir à M. Ronan LE SANT

Date de convocation : 22 mai 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 25
  - Votants : 33

Monsieur Eliott MAILLARD a été élu secrétaire de séance.

BORDEREAU N°19
(2026/5/66) – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU FORUM DES ASSOCIATIONS
RAPPORTEUR : SANDRINE PICARD-JAECKERT

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260605-2026_66_D-DE

Le forum des associations est un événement annuel destiné à favoriser la rencontre entre les associations locales et les habitants, à promouvoir les activités associatives de la commune et à encourager la participation citoyenne.

La commune de Saint-Avé organise ainsi chaque année un forum des associations permettant au public de venir à la rencontre des associations du territoire.

Afin de pouvoir encadrer son fonctionnement, il est présenté un règlement formalisant :

- Les conditions de participation au forum des associations,
- L'organisation,
- L'installation et la tenue du stand,
- Les moyens mis à disposition des associations,
- La sécurité.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le présent règlement du forum des associations.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le souhait de la commune de promouvoir la vie associative et de favoriser les liens entre les associations et les habitants,

VU le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que le forum des associations constitue un moment important de valorisation de la vie associative locale et qu'il est nécessaire d'en fixer les modalités de participation et de fonctionnement,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Vie associative et sportive, culture, identité bretonne et égalité femme/homme »,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Article 1 : APPROUVE le règlement intérieur du forum des associations tel que joint en annexe.

Article 2 : **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions nécessaires à l'organisation et à la mise en œuvre du forum, conformément au règlement approuvé.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait à Saint-Avé, le 29 mai 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Eliott MAILLARD

VILLE DE SAINT-AVÉ 56890